



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Diffusion de la brochure d'information «Familles arc-en-ciel» – Vaud

Vu l'importance du rôle des professionnels intervenant auprès des mineurs et de leurs familles en matière de non-discrimination et d'inclusion, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture diffuse à leur intention la brochure éditée par l'«Association faïtière Familles arc-en-ciel».

Au cours des dernières décennies, en Suisse comme ailleurs dans le monde, en parallèle à des transformations sociales et juridiques, nous assistons à l'émergence de nouvelles configurations familiales. Le recentrage des politiques publiques sur la question de l'enfant a contribué à reconnaître la diversité des familles et à rendre visibles les familles homoparentales et transparentales dites arc-en-ciel.

À partir du 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur du nouveau droit d'adoption, il devient possible pour un enfant d'avoir deux parents légaux de même sexe. En effet, les partenaires vivant en union libre ou en partenariat enregistré pourront adopter l'enfant de la personne avec qui ils/elles sont en couple, au même titre que les personnes mariées (art. 264 c). Cette modification législative permet une meilleure reconnaissance de toutes les formes de familles et de mieux protéger les intérêts et le bien-être des enfants vivant dans une famille, quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de leurs parents.

Garantir les droits des enfants et des jeunes en favorisant leur développement harmonieux, leur insertion sociale et l'équité des chances sans discrimination est un axe majeur des politiques menées par l'État de Vaud. Dans le cadre de ses missions de prévention et de protection des mineurs, le Service de protection de la jeunesse porte une attention particulière aux conséquences dues à la stigmatisation pour les enfants et les jeunes du fait de leur appartenance familiale.

Les informations contenues dans la brochure de l'«Association faïtière Familles arc-en-ciel» contribuent à mieux connaître la réalité des enfants et des parents vivant dans ce type de constellation familiale. C'est pourquoi, elle est, dès aujourd'hui, diffusée auprès des professionnel-le-s intervenant auprès des mineurs et de leurs familles dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, du social et de la santé.

La brochure peut être commandée par e-mail à l'adresse: vaud@famillesarcenciel.ch

Il est aussi possible de la télécharger sur le site de l'association www.famillesarcenciel.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26/02/2018

Renseignements complémentaires : DFJC, Caroline Alvarez, responsable de l'Unité de prévention du Service de protection de la jeunesse, 021 316 53 37; Christophe Bornand, chef du Service de protection de la jeunesse, 021 316 53 46
Pour l'Association faïtière Familles arc-en-ciel: catherine.fussinger@famillesarcenciel.ch